

Vayéle'h

Nitsavim et Vayéle'h, Roch Hachana et Yom Kippour

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Vayéle'h 5732-1972)

(Likouteï Si'hot, tome 19, page 298)

1. Faisant référence aux Sidrot Nitsavim et Vayéle'h, Rabbi Saadia Gaon dit⁽¹⁾ : “certaines des cinquante-trois Sidrot de la Torah se répartissent en deux parties et elles sont alors lues en deux Chabbats, en cas de nécessité. C'est le cas de Nitsavim, de laquelle se détache Vayéle'h Moché”.

Il est bien question ici d'une Sidra se répartissant en deux parties⁽²⁾, alors qu'il est dit, par ailleurs : “huit Sidrot se réunissent parfois, par deux et elles sont alors lues en quatre Chabbats”. Cela veut dire que Nitsavim et Vayéle'h ne sont, en fait, qu'une seule et même Sidra⁽³⁾, qui, de temps à autre, se divise en deux, à la

(1) Dans son Sidour Kryat Ha Torah.

(2) Il le précise, par la suite : “La Parchat Atem Nitsavim n'est pas découpée a priori, mais on la découpe et on la lit par moitiés”. C'est aussi ce que l'on peut déduire du Séfer Ha Ora, de Rachi, dans les lois du Séfer Torah, que l'on consultera et du Abudarham, dans l'ordre des Sidrot et des Haftarot, qui dit que : “cette dernière Sidra se lit entière ou bien se divise”. On notera aussi que, dans l'ordre de la prière, du Rambam, la Parchat Vayéle'h n'est pas mentionnée, ni sa Haftara, mais ce point ne sera pas développé ici.

(3) C'est l'une des explications justifiant que l'on parle des cinquante-

trois Sidrot de la Torah, bien qu'il y en ait cinquante-quatre. En effet, Nitsavim et Vayéle'h n'en font qu'une, comme le disent le 'Hida dans Nitsoutseï Orot sur le Zohar, tome 2, à la page 206b, le Chem Ha Guedolim, partie “livres”, à la fin de la lettre *Guimel* et le Devach Le Pi, partie *Pé*, à la lettre *Guimel*. On verra aussi les références qui sont citées dans le Nitsoutseï Zohar sur le Zohar, tome 1, à la page 104b. De même, dans nos éditions du 'Houmach, l'indice du nombre de versets figurant à la fin de la Parchat Vayéle'h est : “Ado-naï”, terme dont la valeur numérique est soixante-dix, soit le nombre de versets de Nitsavim et Vayéle'h ensemble.

différence des huit autres Sidrot, qui peuvent se réunir par deux et, de la sorte, être lues en un même Chabbat, mais qui n'en restent pas moins deux Sidrot différentes.

C'est aussi ce que l'on peut déduire de l'indice mnémotechnique qui est cité par le Tour et Choul'han Arou'h⁽⁴⁾, *Pat Bag Ha Méle'h*⁽⁵⁾, *Bag Ha Méle'h Pat Vayéle'h*, ce qui veut dire que, quand Roch Hachana, *Ha Méle'h*, "le Roi"⁽⁶⁾, est un lundi ou un mardi, *Beth* ou *Guimel*, *Bag*, on lit Vayéle'h de façon indépendante. Le Maguen Avraham explique⁽⁷⁾ que *Pat Vayéle'h* doit être rapproché du verset⁽⁸⁾ : "morcelle-le en morceaux (*Pitim*)" et qu'en pareil cas Nitsavim et Vayéle'h sont lus séparément. En effet, le

verset : "morcelle-le en morceaux" signifie que les pains étaient coupés en morceaux, dans le Temple et, de même, *Pat Vayéle'h* veut dire que l'on sépare alors Vayéle'h de Nitsavim⁽⁹⁾.

Or, chaque Sidra a un contenu général, qui la distingue de toutes les autres. En l'occurrence, Nitsavim et Vayéle'h possèdent bien un contenu unique, non pas uniquement un point commun qui permet de les réunir, comme c'est le cas pour toutes les autres Sidrot qui sont lues ensemble⁽¹⁰⁾, mais, bien plus, elles ont, globalement, l'une et l'autre, le même contenu.

Néanmoins, il arrive que la Parchat Vayéle'h soit lue en un Chabbat spécifique et cela

(4) Ora'h 'Haïm, chapitre 428, au paragraphe 4. Ma'hzor Vitry, au chapitre 350. Abudarham, à la même référence. Baal Ha Tourim, au début de la Parchat Vayéle'h. On verra le Séfer Ha Ora, à la même référence.

(5) Selon les termes des versets Daniel 1, 13 et 15.

(6) On verra le Ma'hzor Vitry et le Abudarham, à la même référence, le Maguen Avraham, même chapitre, au paragraphe 5 et le Péri 'Hadach, à la même référence.

(7) Même référence. Péri 'Hadach et Abudarham, à la même référence. Le Ma'hzor Vitry, à cette référence, dit : "*Pat* et détache la Parchat Vayéle'h, de la même étymologie que : 'morcelle-le en morceaux'".

(8) Vaykra 2, 6.

(9) On verra aussi les références indiquées dans le Nitsoutseï Zohar, à la même référence.

(10) On verra la longue explication du Likouteï Si'hot, tome 18, aux pages 380-381 et dans les notes.

veut dire que, même si les deux Sidrot ont un contenu unique, il existe, malgré cela, une nuance entre l'une et l'autre. Bien plus, la Parchat Vayéle'h fait suite à celle de Nitsavim et elle la surpasse donc, au point d'être sans aucune commune mesure avec elle. De ce fait, il arrive que cette Parchat Vayéle'h soit lue en un Chabbat spécifique⁽¹¹⁾.

2. La Parchat Nitsavim est toujours lue avant Roch Hachana⁽¹²⁾ et l'Admour Hazaken explique⁽¹³⁾ la rela-

tion qui peut être faite entre le verset : "vous vous trouvez tous ensemble, en ce jour" et la fête de Roch Hachana⁽¹⁴⁾, comme on le précisera au paragraphe 3. La Parchat Vayéle'h, en revanche, quand elle est détachée de Nitsavim, est lue au cours du Chabbat suivant Roch Hachana, avant Yom Kippour. C'est la preuve que le contenu de la Parchat Vayéle'h concerne également Yom Kippour⁽¹⁵⁾.

Ainsi, deux points caractérisent les Sidrot Nitsavim et Vayéle'h :

(11) Même si les deux Sidrot sont lues en un même Chabbat, la Parchat Vayéle'h conserve une qualité que n'a pas celle de Nitsavim, car : "on connaît l'élévation dans le domaine de la sainteté". Mais, d'autres fois, ces Sidrot sont lues en deux Chabbats, ce qui veut dire que la Parchat Vayéle'h est beaucoup plus haute, d'autant qu'elle est lue après le Roch Hachana de la nouvelle année, lorsque : "se révèle une Lumière nouvelle, élevée, qui n'a encore jamais éclairé, depuis la création", selon le chapitre 14 d'Iguéret Ha Kodech.

(12) Selon les Tossafot sur le traité Meguila 31b, le Rambam, lois de la prière, chapitre 13, au paragraphe 2, le Tour et le Choul'han Arou'h, à la même référence et le Likouteï Torah, au début de la Parchat Nitsavim.

(13) Likouteï Torah, à la même référence. On verra le Levouch, Ora'h 'Haïm, qui dit : "vous vous tenez toujours, avant Roch Hachana. On y retrouve tous les domaines de la Techouva".

(14) Il est dit que : "ce jour, c'est Roch Hachana", selon, notamment, le Zohar, tome 2, à la page 32b et l'on verra le Ramaz, à cette référence.

(15) Ce que dit le texte permet de comprendre, selon la dimension profonde de la Torah, la raison pour laquelle on sépare Nitsavim et Vayéle'h, plutôt que Matot et Masseï, bien que ces deux dernières Sidrot soient plus longues. On verra, en particulier, les Tossafot sur le traité Meguila 31b et le Séfer Ha Ora, à la même référence.

A) l'une et l'autre possèdent un contenu unique,

B) la Parchat Vayéle'h surpasse pourtant la Parchat Nitsavim.

Nous le comprendrons en montrant que l'on retrouve également ces deux caractéristiques à propos de Roch Hachana et de Yom Kippour.

Roch Hachana et Yom Kippour sont un même événement, une suite logique⁽¹⁶⁾, au point que Yom Kippour est lui-même appelé Roch Hachana⁽¹⁷⁾. Pourtant, Yom Kippour possède une qualité que n'a pas Roch Hachana⁽¹⁸⁾, puisque : "c'est à Roch Hachana qu'ils seront inscrits et à Yom Kippour qu'ils seront scellés"⁽¹⁹⁾. En ce sens,

Yom Kippour parachève Roch Hachana et il le conduit à la plénitude⁽²⁰⁾.

Ceci se reflète également dans la Hala'ha. Yom Kippour est appelé Roch Hachana également parce qu'il est le nouvel an des Jubilés⁽²¹⁾. La Hala'ha précise⁽²²⁾ donc de quelle manière les esclaves étaient affranchis, lors du Jubilé. Ainsi, : "de Roch Hachana à Yom Kippour, ils ne rentraient pas encore chez eux, mais ils n'étaient plus assujettis à leur maître. Puis, quand venait Yom Kippour, ils rentraient chez eux".

Il y a donc bien ici deux points. L'affranchissement est un événement unique, qui se divise, pourtant en deux

(16) On verra le Zohar, tome 3, à la page 100b.

(17) Yé'hezkel 40, 1. Tossafot sur le traité Nedarim 23b. Roch, à la fin du traité Yoma. On verra le Likouteï Roch Hachana, aux pages 55a et 64a.

(18) On verra, notamment, le Likouteï Torah, Roch Hachana, à la page 64a, commentant : "le troisième jour, il nous fera vivre", la séquence de discours 'hassidiques de 5666, aux pages 542 et 543 et le Atéret Roch, porte de Yom Kippour, au chapitre 1.

(19) Cantique *Ou Netané Tokef*, "nous proclamerons la puissance". On verra aussi le traité Roch Hachana 16a-b.

(20) On verra la séquence de discours 'hassidiques de 5666, à partir de la page 541.

(21) Traités Ara'hin 12a et Roch Hachana 8b, de même que les commentateurs du verset de Yé'hezkel.

(22) Traité Roch Hachana 8b. Rambam, lois de la Chemitta et du Jubilé, chapitre 10, au paragraphe 14.

temps, le début de la libération et la disparition de la servitude, à Roch Hachana, puis la libération définitive, permettant aux esclaves de rentrer chez eux, qui est donc l'aspect essentiel, à Yom Kippour.

3. La relation qui existe entre le verset : "vous vous trouvez tous, en ce jour..." et Roch Hachana⁽²³⁾ est précisée par l'Admour Hazaken⁽¹³⁾. C'est en cette fête, en effet, que s'accomplit : "Proclamez Mon règne sur vous"⁽²⁴⁾. En effet, quand se réalisent les termes des versets : "il y eut, en Yechouroun, un Roi"⁽²⁵⁾ et : "Proclamez Mon règne sur vous" ? Précisément : "quand se réunissent les têtes du peuple"⁽²⁵⁾, lorsque : "tous se rassemblent et s'unissent au

point de ne faire qu'un"^(25*), grâce à l'unité entre les Juifs. Tel est donc le contenu général du verset : "vous vous trouvez tous, en ce jour, devant l'Eternel votre D.ieu, vos chefs de tribu..., vos pui-seurs d'eau...". Bien que ces Juifs aient des niveaux différents, ils se tiennent, néanmoins, "tous comme un", "devant l'Eternel votre D.ieu".

Or, cette unité d'Israël est aussi un point central de la Parchat Vayéle'h. Cette Sidra commence par : "Et, Moché alla... vers tout Israël". En l'occurrence, l'expression : "tout"⁽²⁶⁾ Israël" a pour objet de souligner qu'il y eut, de la part de Moché, un seul mouvement, une parole unique, adressée à tous les enfants

(23) On verra le Likouteï Si'hot, tome 19, aux pages 281-282, qui établit une relation entre Roch Hachana et la conclusion de la Parchat Nitsavim.

(24) Traité Roch Hachana 16a et 34b.

(25) Selon les termes du verset Bera'ha 33, 5 et dans le commentaire de Rachi : "lorsqu'ils sont tous réunis, en un rassemblement unique, Il est leur D.ieu...".

(25*) Likouteï Torah, Parchat Nitsavim, chapitre 1 et l'on verra aussi la séquence de discours 'hassidiques

de Roch Hachana 5703, au chapitre 2.

(26) Ceci n'est cependant pas strictement identique à l'expression : "vous tous" de la Parchat Nitsavim, qui inclut aussi les enfants. Il en est de même pour tous les enfants d'Israël, tenus de mettre en pratique la Mitsva du Hakhel ou bien celle d'écrire un Séfer Torah, comme le texte le dira par la suite. Tous ces textes, néanmoins, soulignent l'idée de la communauté et de l'unité.

d'Israël à la fois, de manière identique. Puis, à la fin de cette Sidra, il est dit : "Et, Moché prononça, aux oreilles de toute l'assemblée d'Israël, les paroles de ce Cantique". Il s'adressa alors, collectivement, à l'ensemble de la communauté d'Israël.

4. Bien plus, les Mitsvot qui sont définies par cette Sidra, le Hakhel et l'écriture d'un Séfer Torah, soulignent tout particulièrement cette unité d'Israël. La Mitsva du Hakhel, "rassemble le peuple"⁽²⁷⁾ s'applique à tous les

Juifs, sans distinction, "les hommes, les femmes, les enfants"⁽²⁸⁾, l'étranger"⁽²⁷⁾. Aucune autre Mitsva ne présente un tel degré d'unité et c'est précisément pour cela que l'on parle de Hakhel, de la même étymologie que *Kahal*, "l'assemblée", qui n'est pas uniquement une collection d'individus, mais aussi un état d'unification entre eux, qui en fait une seule et même entité⁽²⁹⁾.

Ceci permet de répondre à une question que l'on peut se poser à propos de ce Hakhel.

(27) Vayéle'h 31, 12.

(28) Bien plus, le Min'hat 'Hinou'h dit, à la Mitsva n°612, que ce terme désigne les enfants dès leur naissance. On verra aussi le Ramban et le Or Ha 'Haïm sur le verset Vayéle'h 31, 13, le Kéli Yakar sur le verset 31, 12 et le Maharcha, sur le traité 'Haguïga 13a. Le Yerouchalmi, au début du traité 'Haguïga, demande : "n'y a-t-il pas des enfants plus grands que ceux-là ?", ce qui veut bien dire qu'il est question ici de ceux qui n'ont pas encore l'âge de recevoir une éducation. Et, le Min'hat

'Hinou'h précise qu'un enfant qui ne pourra encore accomplir aucune Mitsva, quand il grandira, n'en participe pas moins au Hakhel. On verra la longue explication du Likouteï Si'hot, tome 19, à partir de la page 363.

(29) On verra le verset Vaykra 4, 13 et les versets suivants. Nos Sages, dont la mémoire est une bénédiction, disent, notamment dans le traité Yebamot 57a, que : "une assemblée de convertis ne reçoit pas le titre d'assemblée". On verra aussi les références citées dans la note 67, ci-dessous.

A cette occasion, en effet, la Torah doit être lue par le roi⁽³⁰⁾. Or, c'est au Sanhédrin qu'il appartient d'enseigner la Torah à tout le peuple⁽³¹⁾. La lecture devant toute l'assemblée aurait donc pu être confiée au chef du Sanhédrin ou bien au président du tribunal !

L'explication est donc la suivante⁽³²⁾. La Torah présente deux aspects :

A) Il y a, tout d'abord, l'étude de la Torah, qui doit être

comprise et assimilée. De ce fait, des différences existent effectivement entre les "chefs de tribu" et les autres catégories, jusqu'aux "puiseurs d'eau".

B) Mais, il y a aussi la lecture de la Torah⁽³³⁾, qui porte sur la Loi écrite et qui n'est pas nécessairement liée à la compréhension⁽³⁴⁾. Cette lecture, quant à elle, concerne tous les Juifs de manière identique, sans la moindre distinction.

(30) Traité Sotta 41a, dans la Michna, cité dans le commentaire de Rachi sur le verset Vayéle'h 31, 11 et l'on verra le Rambam, lois du sacrifice de 'Haguiga, chapitre 3, au paragraphe 3. Un avis dit qu'un grand de la génération peut aussi lire la Torah, selon le Min'hat 'Hinou'h, à la Mitsva n°612 et les mises en garde de Rabbi Saadia Gaon, au Commandement : "Tu n'invoqueras pas", parlent d'un : "maître possédant l'empressement". Le Rabbag, commentant la Parchat Vayéle'h, énumère, dans : "le treizième apport" : "le roi, ou le grand prêtre, ou le chef". On consultera ce texte. Néanmoins, il en est ainsi uniquement en cas d'absence du roi, comme l'explique le Min'hat 'Hinou'h, à cette référence. C'est aussi ce qu'explique le Rav I. P. Perla, dans son commentaire du Séfer Ha Mitsvot de Rabbi Saadia

Gaon, Injonction n°16, Paracha n°10 et il explique longuement que la lecture du roi, pendant le Hakhel, est une Mitsva indépendante, incombant spécifiquement au roi. On consultera ce texte et l'on verra aussi le Likouteï Si'hot, tome 19, à partir de la page 366, qui envisage que la Mitsva du Hakhel, dans son ensemble, repose sur le roi, mais ce point ne sera pas évoqué ici.

(31) On verra, notamment, le Rambam, au début des lois de la révolte et le Tana Dveï Elyahou Rabba, au chapitre 11.

(32) On trouvera une autre explication dans le Likouteï Si'hot, tome 9, à partir de la page 445.

(33) On verra, en particulier, la séquence de discours 'hassidiques de 5672, tome 2, à la page 363.

(34) On verra les lois de l'étude de la Torah, de l'Admour Hazaken, chapitre 2, au paragraphe 12.

Pendant le Hakhel, tous les Juifs s'unissent pour ne former qu'une existence unique et il importe alors de mettre en avant la forme de la Torah qui révèle, à l'évidence, leur identité⁽³⁵⁾. C'est donc la lecture⁽³⁶⁾ de la Loi écrite qui a été instaurée. Bien plus, selon les termes du Rambam⁽³⁷⁾, c'est alors : "comme au jour en lequel elle fut donnée, sur le Sinai", lorsque tous les enfants d'Israël la reçurent de manière identique. De ce fait, "on fera comme si l'on venait d'en recevoir l'Injonction et de l'entendre de la bouche de D.ieu".

(35) Nos Sages disent, dans le traité 'Haguïga 13a, et Rachi le cite dans son commentaire du verset Vayéle'h 31, 12, que : "les hommes venaient étudier", mais l'on verra ce que dit le texte, à ce propos, au paragraphe 8.

(36) On verra le Rambam, lois du sacrifice de 'Haguïga, chapitre 3, au paragraphe 6, qui dit : "les étrangers qui n'ont pas la connaissance doivent préparer leur cœur et écouter, de leurs oreilles, afin d'entendre. Les grands Sages eux-mêmes sont tenus d'écouter avec une intense ferveur. Celui qui ne peut pas comprendre doit, au moins, s'efforcer d'écouter la lecture".

(37) A la même référence.

(38) On verra la longue explication du Likouteï Si'hot, notamment tome 4, à

Or, un tel aspect de la Torah concerne précisément le roi. En effet, la soumission du peuple envers lui n'est pas basée sur une démarche rationnelle. C'est en fait l'existence de chacun, avec tout ce qu'il possède, qui appartient au roi⁽³⁸⁾. C'est la raison pour laquelle le roi est en mesure de réunir tout son peuple en une existence unique, en étant : "le cœur de toute l'assemblée d'Israël"⁽³⁹⁾. De ce fait, celui qui est chargé de lire la Torah peut ainsi apporter aux Juifs l'aspect de lui-même qui transcende la compréhension⁽⁴⁰⁾ et qui est donc le même pour toute l'assemblée d'Israël.

la page 1050 et tome 8, à la page 25.

(39) Rambam, lois des rois, chapitre 3, au paragraphe 6. On verra les responsa du Rachba, tome 1, au chapitre 148 et le commentaire de Rachi sur le verset 'Houkat 21, 21. On consultera également Iguéret Ha Kodech, au début du chapitre 29 et le Likouteï Si'hot, tome 19, à partir de la page 165.

(40) On verra le Rambam, à la même référence des lois de 'Haguïga, qui dit que : "le roi est un émissaire chargé de faire entendre les paroles de D.ieu". On consultera aussi le Séfer Ha Mitsvot du Tséma'h Tsédek, au début de la Mitsva de nommer un roi, qui dit que le roi insuffle la soumission aux enfants d'Israël.

De même, la seconde Mitsva de la Parchat Vayéle'h⁽⁴¹⁾ n'est pas une étude de la Torah⁽⁴²⁾, mais l'écriture d'un Séfer Torah, soulignant aussi que la relation qui existe entre les Juifs et la Torah est identique pour tous⁽⁴³⁾, comme on l'a montré à propos de la lecture de la Torah pendant le Hakhel.

5. La différence entre les Sidrot Nitsavim et Vayakhel, du point de vue de l'unité d'Israël, qui est le contenu de l'une et de l'autre, comme on vient de le montrer, peut être précisée en définissant, au préalable, ce qui distingue Roch Hachana de Yom Kippour, dans l'accomplissement de l'Injonction : "Faites-Moi régner sur vous". Comme on l'a indiqué, Roch Hachana et Yom Kippour ont

un même contenu. La proclamation de la Royauté de D.ieu, à Roch Hachana, se prolonge pendant les dix jours de Techouva jusqu'à atteindre sa perfection et sa conclusion à Yom Kippour. C'est pour cette raison que l'on dit, dans la prière, pendant tous ces dix jours de Techouva, *Ha Méle'h Ha Kadoch*, "le Roi saint"⁽⁴⁴⁾. Pour autant, une distinction doit être faite entre ces deux fêtes.

Roch Hachana permet la proclamation de la Royauté de D.ieu en sa source première. De la sorte, on met en éveil le Plaisir et la Volonté de régner en L'Essence de D.ieu, béni soit-Il. Et, les Juifs ont effectivement le pouvoir d'obtenir un tel résultat, car leur source est cette Essence de D.ieu. Pendant les dix

(41) Vayéle'h 31, 19. Séfer Ha Mitsvot du Rambam, Injonction n°18 et 'Hinou'h, Mitsva n°612.

(42) On verra la longue explication du Chaagat Aryé, aux chapitres 35 et 36.

(43) Le Chaagat Aryé, à cette référence, se demande si les femmes sont tenues de le faire également. Le 'Hinou'h, qui a vu les termes du Rambam, dans ses lois du Séfer Torah, au début du chapitre 7 et dans son Séfer Ha Mitsvot, de même que le

Choul'han Arou'h, partie Yoré Déa, au début du chapitre 270, considère qu'elles en sont dispensées, parce qu'elles ne sont pas tenues d'écrire le Séfer Torah, comme le dit le Min'hat 'Hinou'h, à cette référence.

(44) On verra, notamment, le Likouteï Torah, Parchat Nitsavim, à partir de la page 51b, d'après le Péri Ets 'Haïm, porte de Roch Hachana, chapitres 1 à 3.

jours de Techouva, est bâtie la Sefira de Mal'hout, comme l'explique la Kabbala. Puis, à Yom Kippour, cette Sefira de Mal'hout est totalement reconstruite et la Royauté de D.ieu peut alors éclairer à l'évidence ici-bas⁽⁴⁵⁾.

Cette proclamation de la Royauté de D.ieu est donc effectuée : "quand se réunissent les têtes du peuple" et la distinction qui vient d'être faite entre Roch Hachana et Yom Kippour, concernant cette Royauté, existe aussi en l'unité de tous les Juifs. L'unité d'Israël à Roch

Hachana, prend avant tout la forme qu'elle a en sa source, à l'origine. A Yom Kippour, à l'inverse, elle se révèle ici-bas.

C'est en ce sens que Yom Kippour est beaucoup plus élevé que Roch Hachana. L'unification des âmes juives, en leur source et en leur origine, n'est pas totalement un fait nouveau et ne constitue pas un véritable accomplissement. En effet, la segmentation et la distinction entre différents niveaux n'ont pas leur place, à ce stade, à l'image d'un cercle, qui "n'a pas de début et pas de fin"⁽⁴⁶⁾.

(45) Ceci ne contredit pas l'explication, figurant à différentes références, selon laquelle Yom Kippour marque l'élévation de la Sefira de Mal'hout, jusqu'en Atik Yomin, alors que la descente consécutive et la révélation se font : "au jour de notre fête", à Soukkot. En effet, Yom Kippour pos-

sède d'ores et déjà la révélation ici-bas, mais celle-ci s'exprime alors de façon négative, par les mortifications et les interdictions, comme le texte le dira par la suite, au paragraphe 7.

(46) Likouteï Torah, discours 'hassidique intitulé : "vous vous trouvez", au chapitre 1.

L'apport véritable et l'unité évidente consistent, en fait, à réaliser l'union au sein de la séparation, là où plusieurs niveaux existent⁽⁴⁷⁾. Une telle situation reflète effectivement l'Unité infinie de D.ieu et elle insuffle la force de transformer le domaine public en

domaine de l'Unique, de le consacrer à l'Unique du monde⁽⁴⁸⁾.

6. Cette différence entre l'unité des Juifs, à Roch Hachana et à Yom Kippour, est aussi celle qui existe dans leur relation avec la Techouva.

(47) Ainsi, le Likouteï Si'hot, tome 4, explique, à partir de la page 1141, la différence qui peut être faite entre : "unis" et : "comme un", expressions employées par le Likouteï Torah, à cette référence. A la même référence, page 1160 et dans les notes, il est dit que telle est précisément la grandeur de l'unité atteinte pendant la fête de Soukkot, par rapport à celle de Roch Hachana et de Yom Kippour. A Soukkot, en effet, on perçoit les différences qui existent entre les catégories de Juifs, à travers les quatre espèces, comme l'explique le Midrash Vaykra Rabba, chapitre 30, au paragraphe 12 et l'on en fait, néanmoins, une seule botte, comme le précise le Midrash, à la même référence. On verra aussi la note 57, ci-dessous. La différence entre Yom Kippour et Soukkot pourrait donc être la suivante. L'unité de Soukkot ne s'applique pas à l'existence même des enfants d'Israël. C'est la raison pour laquelle chacun se rattache encore à une certaine catégorie, comme le dit le Likouteï Si'hot, tome 9, à partir de la page 233 et dans la note 50, tome 19, à la page 354. A Yom Kippour, en revanche, c'est la véritable Unité infinie de D.ieu qui

éclaire et, grâce à elle, tous les détails spécifiques s'intègrent au domaine de l'Unique, celui de l'Unique du monde, comme l'indique la note suivante. En ce jour, on ressent donc l'unité, plus que les différents niveaux. Ceci peut être comparé également à l'unité de Sim'hat Torah, qui est la fin de toutes les fêtes. On verra, à ce propos, le Ran et le Rif sur le traité Meguila 31a. La Lumière qui entoure est alors pleinement révélée, comme l'explique le Likouteï Si'hot, tome 9, à partir de la page 234. Le Sidour de l'Admour Hazaken, porte de Soukkot, à la page 260b, dit que : "Soukkot et Yom Kippour ont une même source, mais l'un est dans le sens de la montée et l'autre, dans le sens de la descente". Yom Kippour est le point culminant de l'élévation de Roch Hachana, alors que Sim'hat Torah est la fin de la descente de Soukkot.

(48) On verra aussi le Likouteï Si'hot, tome 9, à partir de la page 159, à propos de l'unité des enfants d'Israël et, avant cela, à partir de la page 157, l'explication du verset : "Grand est l'Eternel... dans la ville de notre D.ieu".

Dans la prière de Roch Hachana, on ne dit pas de confessions⁽⁴⁹⁾, on ne mentionne pas la faute, pas même pour la confesser⁽⁴⁹⁾, on ne demande pas le pardon et l'expiation. Yom Kippour, à l'inverse, est : "le jour du pardon et de l'expiation"⁽⁵⁰⁾ et l'on récite alors la confession⁽⁵¹⁾. Peut-être est-il possible d'expliquer cette différence de la façon suivante⁽⁵²⁾.

Le service de D.ieu de Roch Hachana est un émoi émanant de l'essence de l'âme, qui est implantée en l'Essence de D.ieu, au-delà de la source de la Torah et des Mitsvot. A un stade aussi élevé, il n'y a pas de place pour les fautes. De ce fait, il

n'y a pas lieu de parler de pardon et d'expiation, pas même pour obtenir l'élévation des fautes intentionnellement commises qui sont transformées en bienfaits. A ce niveau, en effet, l'Essence de D.ieu fait le libre choix des âmes juives, ce Qui met en éveil Son Plaisir et Sa Volonté, lorsque les Juifs proclament Sa Royauté⁽⁵³⁾.

A Yom Kippour, par contre, la source et l'essence de l'âme se révèlent ici-bas, là où la faute est possible. Dès lors, "l'essence de ce jour apporte l'expiation"⁽⁵⁴⁾, parce que l'essence de l'âme est liée à la Divinité, telle qu'elle se révèle en ce jour. Dès lors, les fautes obtiennent le pardon et l'ex-

(49) Choul'han Arou'h de l'Admour Hazaken, Ora'h 'Haïm, chapitre 584, au paragraphe 2.

(50) Selon les termes de l'Admour Hazaken, dans son Choul'han Arou'h, Ora'h 'Haïm, au début du chapitre 607. On verra aussi le Rambam, lois de la Techouva, chapitre 2, au paragraphe 7.

(51) Rambam, à la même référence. Tour et Choul'han Arou'h, de même que celui de l'Admour Hazaken, au chapitre 607.

(52) On verra le Likouteï Si'hot, tome 4, à la page 1360, qui donne une autre explication, à ce sujet.

(53) On verra la séquence de discours 'hasidiques de Roch Hachana 5703, aux chapitres 9 et 14, de même que la longue explication du Likouteï Si'hot, tome 4, causerie de Roch Hachana et tome 19, à la page 164.

(54) Rambam, lois de la Techouva, chapitre 1, aux paragraphes 3 et 4, de même que dans la longue explication du Likouteï Si'hot, tome 4, page 1150, dans la note 3, qui dit que, selon l'avis des Sages également, "l'essence du jour apporte l'expiation". Néanmoins, ceci se révèle par l'intermédiaire de la Techouva. On consultera ce texte.

piation. Ceci permet de mieux comprendre pourquoi précisément : “le soir de Yom Kippour, on a coutume, avant de prier, d’autoriser la participation de tous ceux qui commettent des fautes”⁽⁵⁵⁾.

A Roch Hachana, on peut s’élever plus haut que l’endroit atteint par ceux qui commettent les fautes et par ces fautes elles-mêmes. En revanche, on ne peut pas prier avec de telles personnes, s’attacher

à elles, s’unifier à elles, tant qu’elles commettent des fautes, ici-bas.

C’est donc uniquement à Yom Kippour que l’on peut réellement mettre en pratique les termes du verset : “ils formeront⁽⁵⁶⁾ tous un rassemblement unique”. Dès lors, les Juifs qui, pour l’heure, commettent encore des fautes, peuvent, eux aussi, s’unifier à tous les autres et prier en : “un rassemblement⁽⁵⁷⁾ unique”⁽⁵⁸⁾.

(55) Choul’han Arou’h de l’Admour Hazaken, Ora’h ‘Haïm, début du chapitre 619, d’après le Tour et Choul’han Arou’h, à la même référence.

(56) Selon le rituel de la prière de Roch Hachana et de Yom Kippour.

(57) D’après les termes de l’Admour Hazaken, à la même référence, selon le traité Menahot 27a et l’on verra aussi l’avis d’Abbayé, dans le traité Kritout 6b. On consultera le commentaire du Be’hayé sur le verset Tissa 30, 34, qui est cité, en résumé, par le Pricha sur le Tour, à cette référence et le Elyahou Zouta, à cette référence. Ce texte fait une comparaison avec les quatre espèces de la fête de Soukkot, bien que celles-ci ne produisent pas de fruit et que, parmi elles, figure le saule, qui doit, néanmoins, appartenir au bouquet, comme le disait la note 47. On verra aussi le commentaire de Rachi qui a été cité à la note 25.

(58) D’après ce que dit le texte, on

peut peut-être expliquer, selon la dimension profonde de la Torah la raison pour laquelle on annonce : “selon l’avis de la communauté et selon celui de D.ieu” uniquement à Yom Kippour, mais non pour les autres jeûnes publics, bien que l’on se base sur un enseignement de nos Sages, dans le traité Kritout 6b, qui dit : “un jeûne auquel ne participent pas les impies d’Israël n’en est pas un”, comme le rapportent le Tour et Choul’han Arou’h, de même que celui de l’Admour Hazaken. Le traité Menahot, en revanche, dit : “pour le faire agréer” et Rachi explique : “quand ils ne jeûnent pas”. Rachi et le Be’hayé, commentant le verset de la Parchat Tissa, disent : “nos jeûnes et nos prières”. Le Kéter Chem Tov, au paragraphe 358, indique : “la Guemara enseigne que toute prière à laquelle ne participent pas...”. On verra aussi le commentaire du Maharal sur le traité Kritout. Le

7. Comme on vient de le montrer, l'unité s'instaure entre les Juifs, à Yom Kippour, tels qu'ils sont ici-bas. De ce fait, elle s'exprime non seulement pour ce qui concerne leur âme, mais aussi pour ce qui touche leur corps. Tous les Juifs s'imposent les cinq mortifications de Yom Kippour de manière identique. Quand il s'agit de mettre en pratique une Mitsva, de réaliser une action, une différence existe

entre les grands Tsaddikim et les hommes ordinaires. En revanche, la mortification, le repos sont des situations passives, des absences de toute action, en lesquelles un Juif ne se distingue pas d'un autre⁽⁵⁹⁾.

Il en est de même également selon la dimension profonde. Il est dit que D.ieu "les fait vivre par la faim"⁽⁶⁰⁾ et la vitalité qui résulte de la "faim" est effectivement iden-

Be'hayé, à cette référence, dit : "tout groupe, dans lequel il n'y a pas..." et le Yalkout Chimeoni sur le verset Emor 23, 40 : "les enfants d'Israël ne retourneront pas sur leur terre", mais ce point ne sera pas développé ici. En tout état de cause, c'est uniquement à Yom Kippour que se révèle l'unité de tout Israël. Le traité Kritout, qui est cité par le Tour et le Choul'han Arou'h de l'Admour Hazaken, à cette référence, en donne la raison : "le galbanum a mauvaise odeur et le verset le mentionne, néanmoins, parmi les ingrédients du sacrifice des encens". Le sacrifice des encens est l'acte essentiel du service de D.ieu de Yom Kippour et il doit être "du plus fin" selon les traités Yoma 45 a et Kritout 6b. Il fait ainsi allusion à la partie la plus fine de l'âme, son essence, grâce à laquelle tous les Juifs s'unissent et

reçoivent l'expiation. C'est pour cette raison que le Tour cite précisément l'enseignement de nos Sages du traité Kritout et non celui du traité Mena'hot, qui fait cette même déduction à partir du Loulav, comme on l'a indiqué dans la note précédente.

(59) On verra, à propos de l'importance du repos du Chabbat, le discours 'hassidique intitulé : "Tu es Un", de l'Admour Haémtsahi, qui est paru aux éditions Kehot, en 5725, à partir de la page 8, et, plus longuement, dans le *Likouteï Si'hot*, tome 15, page 227, à partir du paragraphe 3. On consultera ces textes. Tous les Juifs sont identiques par rapport à cette Mitsva, parce qu'elle est liée à l'essence de leur âme.

(60) Tehilim 33, 19. *Likouteï Torah*, Chir Hachirim, fin du discours 'hassidique intitulé : "voici que tu es belle".

tique pour tous⁽⁶¹⁾. Il n'en est pas de même, en revanche, pour le service de D.ieu de Roch Hachana, qui transcende toutes les distinctions. Toutefois, il n'en est ainsi que pendant ce service, pendant la prière. Après celle-ci⁽⁶²⁾, par contre, on "quitte" le service de D.ieu et l'on met en pratique les termes du verset : "Mangez des mets gras et buvez des boissons douces"⁽⁶³⁾. Dès lors, chacun "mange" et "boit" d'une façon différente.

8. Telle est aussi l'immense supériorité de la Parchat Vayéle'h, par rapport à celle de Nitsavim. Cette dernière décrit l'unité des Juifs, du "chef de tribu" au "coupeur de bois" et au "puiseur d'eau", parce qu'alors tous "se tiennent devant l'Eternel votre D.ieu", ce qui veut dire

que : "vous vous élevez tous plus haut que votre source"⁽⁴⁶⁾, "devant l'Eternel votre D.ieu".

La Parchat Vayéle'h, par contre, décrit l'unité des Juifs telle qu'elle se révèle ici-bas, au niveau de chacun. Tel est le sens du verset : "Et, Moché alla et il parla à tout Israël". Moché, notre maître, s'en "alla" de son propre niveau et il se porta vers chacun, il lui "parla", à son niveau. Pour autant, il "alla" de manière identique vers tous les enfants d'Israël, car c'est ainsi que l'essence de l'âme, telle qu'elle est là-haut, s'attache à sa partie qui se trouve en bas.

Il en est de même également pour le Hakhel. D'une part, nos Sages disent⁽⁶⁴⁾ que : "les hommes viennent apprendre, les femmes vien-

(61) On verra, notamment, l'explication du Likouteï Torah, à la fin des additifs de la Parchat Vaykra, le Atéret Roch, porte de Yom Kippour, au chapitre 5, la séquence de discours hassidiques de 5666, à partir de la page 105 et la page 542, qui disent que les mortifications de Yom Kippour ont pour objet le plaisir essentiel et infini, lequel ne se mélange à rien d'autre.

(62) On verra le Choul'han Arou'h de l'Admour Hazaken, Ora'h 'Haïm, au début du chapitre 596.

(63) Né'hémya 8, 10. Choul'han Arou'h de l'Admour Hazaken, Ora'h 'Haïm, chapitre 183, au paragraphe 4 et chapitre 197, au paragraphe 1.

(64) Selon les références qui sont indiquées à la note 35, ci-dessus.

nent écouter et les enfants sont là pour que ceux qui les portent reçoivent une récompense". De la sorte, l'unité du Hakhel fait bien une place au niveau de chacun, à la différence de celle de Roch Hachana, comme on l'a montré. C'est pourtant lors du Hakhel, intégrant tous ces niveaux à la fois, que : "le roi se tient debout et lit"⁽⁶⁵⁾ la Torah. Or, cette lecture s'adresse à toute l'assemblée d'Israël de façon identique⁽⁶⁶⁾, comme on l'a dit au paragraphe 4. Elle met en évidence l'unité infinie de tous les Juifs, formant une "assemblée", en

l'endroit où existent différents niveaux⁽⁶⁷⁾.

Puis, la Sidra se conclut par : "Et, Moché prononça, aux oreilles de toute l'assemblée d'Israël, les paroles de ce Cantique, jusqu'à leur conclusion". La signification profonde de ces mots est la suivante. L'expression : "jusqu'à leur conclusion" fait allusion à l'intégrité et à la perfection⁽⁶⁸⁾ des Juifs. Et, Moché prononça ce Cantique "aux oreilles de toute l'assemblée d'Israël", non seulement devant l'essence de leur âme telle qu'elle est là-haut, mais aussi en obte-

(65) Comme l'explique la séquence de discours 'hassidiques de 5672, tome 2, à la page 364, toutes les formes d'étude de la Torah permettent de révéler l'Essence de l'En Sof. On consultera ce texte. On verra aussi les termes du Rambam reproduits dans les notes 36 et 40.

(66) En ce sens, l'unité de l'assemblée surpasse celle de Sim'hat Beth Ha Choéva, lorsque : "tout le peuple venait voir et entendre", comme le dit le Rambam, dans ses lois du Loulav, chapitre 8, au paragraphe 14. En effet, il existe plusieurs formes de joie de Sim'hat Beth Ha Choéva, celle de : "tout le peuple", celles des : "grands Sages d'Israël", qui : "dansent et se réjouissent", selon les termes du

Rambam, à la même référence. Il n'en est pas de même, en revanche, pour le Hakhel, lorsque la lecture de la Torah, effectuée par le roi, unifie tout Israël de manière identique.

(67) On verra aussi l'analyse du Tsafnat Paanéa'h, principes, à l'article : "communauté" et les références indiquées, de même que la longue explication du Likouteï Si'hot, tome 18, à partir de la page 113, se demandant si l'on peut encore distinguer les individus au sein de la communauté. On verra le Tsafnat Paanéa'h sur la Torah, à la Haftara de Vaét'hanan, page 31, qui dit : "avec l'aide de D.ieu, on cumulera, dans le monde futur, les deux qualités à la fois".

nant la révélation ici-bas, l'intégrité et la perfection des forces révélées et même de tous les membres et des nerfs⁽⁶⁹⁾.

9. Il découle de tout cela un enseignement, concrètement applicable. Les dix jours de Techouva sont une période propice pour intensifier son amour du prochain, car, si l'on ne met en pratique que de manière imparfaite les termes du verset : "quand se réunissent les têtes du peuple", si l'unité de tous les Juifs n'est pas parfaite, quelle que soit leur situation, ce n'est pas uniquement l'un des aspects qui est alors manquant, c'est la Royauté de D.ieu sur tout Israël, dans son ensemble, qui est remise en cause.

Or, il est nécessaire de se préparer à Yom Kippour. L'amour que l'on porte à

chaque Juif doit permettre, non seulement de ne pas voir le mal qu'il peut porter en lui, de n'observer que son bien, de l'aimer, de ce fait et de s'unifier à lui, mais aussi, lorsque ce mal apparaît à l'évidence, de l'aimer envers et contre tout, en écartant tous les raisonnements. Et, cet amour prendra la forme d'un grand effort pour l'aider à se défaire de son mal⁽⁷⁰⁾.

En se consacrant à cette campagne pour l'amour du prochain⁽⁷¹⁾, au cours de cette période, on peut avoir le mérite de révéler, à l'évidence, la Royauté de D.ieu. On est ainsi définitivement scellé pour une bonne année, à Yom Kippour, pour une bonne et douce année, matériellement et spirituellement, en un bien visible et tangible.

(68) Ceci peut être comparé à ce que dit le Zohar, tome 3, à la page 163b, à propos du verset : "ils disparaîtront dans ce désert".

(69) On verra le Likouteï Torah, Parchat Nitsavim, à la page 45c, commentant le verset : "Tu seras intègre envers l'Eternel ton D.ieu".

(70) On verra le Tanya, au chapitre 32, qui dit : "pour les attirer par les chaînes de l'amour et, grâce à tout cela, peut-être pourra-t-il les rapprocher de la Torah et du service de D.ieu".

(71) On verra la longue explication du Kountrass Ahavat Israël, paru aux éditions Kehot, en 5736.